



Compte-rendu réunion publique du 20 janvier 2025, à 19h00 avec la brigade de la gendarmerie de l'Isle d'Abeau sur la thématique « la prévention des atteintes aux biens »

Présents : de la brigade de l'Isle D'Abeau : le capitaine Emmanuel JOLY et la gendarme Camille ROUX
de la municipalité : Monsieur le Maire et des élus
une quarantaine d'habitants

Introduction de Monsieur le Maire, puis le capitaine JOLY présente la brigade et la situation de Four.
La brigade de l'Isle d'Abeau est composée de 27 militaires et intervient sur les communes de Chèzeneuve, Four, l'Isle d'Abeau, Saint-Alban-de-Roche et Vaulx Milieu.
La gendarme Camille ROUX est la référente sur la commune de Four.

Four est une commune assez calme et préservée, il y a assez peu de violences, même si personne n'est à l'abri de cambriolages, d'incivilités, de rassemblements de jeunes...

Activités sur Four :

- . 40 « crimes et délits » en 2024 contre 37 en 2023. Donc les chiffres sont plutôt stables.
- . 10 cambriolages en 2024 contre 6 en 2023.
- . 13 faits sur Four liés à l'automobile sur l'année 2024.

On note un vrai phénomène d'atteinte aux véhicules principalement ceux de marque Renault du fait de failles des systèmes de sécurité sur ces véhicules, facilement piratables avec des dispositifs peu coûteux pour les voler.
Il se produit également des vols de pneus ou autres pièces automobiles.

Quelques conseils pour se protéger :

- Ne pas négliger les gestes simples qui sont dissuasifs et retardent le vol, comme par exemple pour les véhicules :
- . les écrous antivol pour les roues, les barres antivol ou tout autre système faisant perdre du temps.
 - . un éclairage extérieur à détecteur de mouvement proche de la zone de stationnement.

Même en cas de méfaits répétés, ne pas vendre son véhicule, car ce serait « démissionner ».

Pour les logements : il faut pouvoir déranger la personne dans son vol comme l'alarme qui alerte les alentours.
Faire aussi en sorte de dissuader la tentative de vol et de rendre son bien plus compliqué à prendre pour cible : lorsque les volets sont fermés quand on part en vacances, faire en sorte de simuler une présence : programmateur pour éclairer certaines pièces, diffuser de la musique ou la radio...
Les malfaiteurs sont bien souvent des équipes constituées qui ratissent un secteur.
Ces équipes sont généralement jeunes.
Il faut bien intégrer que les cambrioleurs ne sont souvent pas très courageux, qui, lorsqu'ils pénètrent dans un logement, ne restent que peu de temps et ne veulent pas être vus. Ils cherchent à prendre de l'espèce, des bijoux...

Pour résoudre les cambriolages, sauf s'il y a des empreintes exploitables, c'est en faisant des rapprochements avec d'autres actes que les forces de l'ordre arrivent à solutionner les affaires.
Des prélèvements ADN sont parfois réalisés, mais il faut plusieurs mois pour avoir les résultats d'analyse.

D'où l'intérêt du dispositif de participation citoyenne (anciennement voisins vigilants), dont les canaux de discussions sont à définir (WhatsApp, mail, Facebook...). Nous vous informerons du canal d'échange retenu.

Ceci permet une remontée des informations à la Gendarmerie.

Même les petits événements « insolites » sont à faire remonter afin de permettre ou non la levée de doutes par la gendarmerie.

La mise en place du dispositif se fait par la rédaction d'une convention entre les forces de l'ordre et la municipalité.
Une fois signée par les deux parties, elle est transmise aux services de l'État (Préfecture).

Mais attention, il n'est pas question de créer une milice !

C'est bien la Gendarmerie qui, en fonction de l'analyse permanente de la délinquance, décidera de positionner des équipes et d'intervenir.

Concernant la marche à suivre, il faut tout d'abord une discussion en conseil municipal afin de s'assurer d'une volonté locale de s'inclure dans ce programme.

Ensuite, une convention sera signée par Le Maire et le Commandant de la Gendarmerie et la Préfète de l'Isère.

Une discussion est en cours sur la possible mutualisation de la Police Municipale des communes voisines, tenant compte des coûts pour la commune.

La commune de Four va être très prochainement équipée de caméras de vidéoprotection, mais attention aux idées reçues, ce n'est pas la protection de sa rue.

Le positionnement le plus pertinent et efficace est de surveiller les entrées des communes.

Ce qui est aussi très efficace est la mise en place de panneaux « commune sous vidéoprotection ».

QUESTIONS – RÉPONSES :

Quelles sont les périodes durant lesquelles il y a le plus de cambriolages ?

La période des fêtes est propice aux méfaits.

La plupart ont lieu à la tombée de la nuit, plutôt sur le créneau horaire : 17h - 19 h.

Combien de cambriolages sur Four ont été résolus ?

Sur le nombre de cambriolages ayant eu lieu à Four en 2024, deux ont été résolus.

A l'échelle de la brigade de l'Isle d'Abeau, la délinquance de masse concerne les cambriolages. Il y en a eu environ 160 sur l'année dernière.

Est-ce que l'extinction nocturne de l'éclairage public a fait augmenter la délinquance ?

Il y a deux typologies de délinquance :

- . une délinquance crapuleuse. C'est elle qui nous touche à Four et qui agit assez peu la nuit.
- . une délinquance plus grave qui touche les plus grosses communes.

L'extinction de l'éclairage n'a pas fait augmenter les actes de délinquance sur le secteur d'intervention de la brigade de l'Isle d'Abeau.

Les alarmes sont-elles efficaces ?

Les alarmes individuelles sont efficaces; vous avez la possibilité d'être bien protégé par un prestataire ou par un pack alarme acheté dans le commerce si les détecteurs sont bien positionnés dans votre domicile.

Efficacité des caméras de surveillance chez soi ?

Pour un particulier qui aurait installé des caméras de surveillance chez lui, les images recueillies peuvent être transmises à la Gendarmerie, mais il faut qu'elles soient légalement exploitables c'est-à-dire provenant uniquement de l'espace privé. Il est interdit de filmer l'espace public.

Intérêt de l'opération tranquillité vacances ?

L'opération tranquillité vacances consiste à un regard par rotation des équipes et fait preuve d'efficacité.

Vous pouvez l'activer en ligne via l'application « ma sécurité » qui est à télécharger sur les téléphones mobiles.

Surtout, bien savoir qu'il n'y a pas de « petite » information (signaler la présence d'un véhicule, sa marque, son modèle, sa couleur, son immatriculation complète ou non ...).

Si vous êtes intéressés par ce dispositif, vous pouvez dès à présent vous inscrire par mail à : contactmairie@four38.fr

Les suites données à cette réunion publique de participation citoyenne vous seront communiquées prochainement par les moyens de communication habituels de la mairie (site internet, Facebook, flash info).

Nous remercions vivement le Capitaine JOLY et la Gendarme ROUX, ainsi que toutes les personnes présentes.

Fin de la réunion publique à 20h25